Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le 19/11/2021
ID : 038-213802374-20211116-DEL_2021_61-DE

Mizoën

NOMBRE DE CONSEILLERS
ELUS : 11
EN FONCTION : 11
PRESENTS : 6
VOTANTS : 10
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-et-un, le seize novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 9 novembre 2021

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)
MICHEL Bernard, GONON Florence, VENERA Christophe, PINATEL François, VINCENT Denise, BERARD Guy,

Etaient excusés :
PHILIPPE Francine (pouvoir à VENERA Christophe), JOUANNEAU Fanny, GIRAUD Roger (pouvoir à MICHEL Bernard), JOUANNY Michèle (pouvoir à GONON Florence), SAUNIER Jean-Marc (pouvoir à VINCENT Denise),

PINATEL François a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2021/61 : Adhésion au groupement de commande pour la réalisation de travaux de revêtement, de gestion des eaux pluviales et terrassement à bon de commande

La Communauté de communes de l'Oisans a lancé deux consultations en groupement de commande pour l'entretien des voiries concernant le revêtement et la gestion des eaux, pour laquelle plusieurs communes ont adhéré. Ces marchés arrivant à terme, il a été décidé de relancer deux consultations selon le même principe pour une durée de 4 ans.

Ce groupement permettra à chaque commune, pour ce qui la concerne, de passer directement, avec le titulaire retenu à l'issue de la procédure groupée, deux marchés pour l'entretien de leur voiries en revêtement et gestion des eaux avec à la clé des tarifs avantageux.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au groupement de commande des marchés de revêtement et de gestion des eaux pluviales et de terrassement par le biais de la convention mise en place par la communauté de communes de l'Oisans. Il précise les besoins estimatifs de la commune pour les quatre années à venir tel que présenté dans le DQE joint.

Ouï cet exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

EMET un avis favorable à l'adhésion au groupement de commande des marchés de revêtement et de gestion des eaux constitué par la communauté de communes de l'Oisans,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et les pièces du marché ayant pour objet de créer un groupement de commande en vue de la passation d'un marché,

PRECISE que la dépense correspondante sera inscrite au budget de la commune.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture :
Date d'affichage :

MAIRIE DE MIZOEN 38142